

Comité d'Experts Climat

Boulevard Bischoffsheim 26 – 1000 Bruxelles

☎ : 02/ 430 64 38

🌐 : www.brupartners.brussels/fr/comite-dexperts-climat-bruxellois

✉ : brupartners@brupartners.brussels

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Politiques climatiques bruxelloises : près de la moitié des indicateurs d'impact manquent à l'appel

Bruxelles, le 2 octobre 2026 : À l'occasion du Jour du Climat ce 30 septembre, et à l'approche de la Marche pour le Climat du 11 octobre, le Comité d'Experts Climat (CEC) a présenté son rapport annuel 2026 au Parlement bruxellois. Le constat est préoccupant : environ 50 % des indicateurs recommandés pour mesurer l'impact réel des politiques climatiques sont indisponibles ou inexistantes. Faute de données suffisantes, le Comité alerte sur l'impossibilité d'évaluer efficacement l'impact des politiques climatiques régionales.

Des moyens engagés, mais une évaluation des résultats compliquée

Chaque année, le Comité d'Experts Climat est chargé de mesurer l'impact concret des politiques publiques aux objectifs climatiques de la Région. Or, si la mise en place de plans régionaux témoigne d'une véritable volonté d'agir, elle se heurte aujourd'hui à une lacune majeure : le manque de données de suivi. Sans ces indicateurs clés, impossible de déterminer si ces actions produisent les effets attendus.

Le Comité a tenté d'évaluer l'action de la Région à travers 51 propositions d'indicateurs climatiques et en a vérifié la disponibilité. Ceux-ci peuvent par exemple concerner la quantité d'émissions de gaz à effet de serre, la production d'énergie renouvelable, la qualité de l'air, ou encore le taux de rénovation du bâti régional. Cependant, aujourd'hui, seule la moitié de ces indicateurs seraient au moins partiellement exploitables. La Région, par conséquent, navigue avec une visibilité réduite.

« Le Gouvernement conduit la politique climatique, le Comité d'Experts Climat se charge du contrôle technique. Or, sans indicateurs de résultats, il nous est impossible de s'assurer que la Région progresse dans la bonne direction. », explique Dr. Audrey-Flore NGOMSIK, Vice-Présidente du Comité d'Experts Climat.

Mesurer les impacts plutôt que les moyens

Actuellement, le suivi régional renseigne principalement les investissements, mais laisse un vide sur leurs retombées concrètes. Dans des domaines clés comme la rénovation énergétique (Renolution) ou la transition durable, la Région comptabilise les moyens, comme les primes versées, mais ne mesure

pas suffisamment les impacts, par exemple, les kilowattheures réellement économisés, ou encore les créations d'emplois verts durables.

Ce manque de données touche également l'empreinte environnementale globale de la Région. Le suivi actuel ne couvre que 13,3 % des émissions de gaz à effet de serre de Bruxelles (soit les émissions directes sur le territoire), ignorant ainsi les 86,7 % d'émissions indirectes liés à la consommation (marchandises, alimentation, fret, services importés). Mesurer cette empreinte globale ainsi que l'impact sur l'ensemble des limites planétaires (érosion de la biodiversité, changement d'usage des sols, utilisation d'eau douce, etc.) permettrait à la Région d'orienter prioritairement ses ressources vers les leviers d'action les plus efficaces.

C'est pourquoi le Comité invite à dépasser une conception du progrès fondée sur la croissance des volumes produits et consommés. Cette croissance se paie en prélèvements (matières premières, énergie, croissance de surface terrestre occupée et de l'usage d'eau) et en rejets (gaz à effet de serre, polluants, substances chimiques, déchets). L'objectif est de réduire ces pressions tout en améliorant la qualité de vie, la santé et la justice sociale. Si la Région ne maîtrise pas les leviers macroéconomiques, elle peut toutefois porter cette orientation et l'appliquer dans ses propres compétences : rénovation du bâti, aménagement du territoire, marchés publics et gestion des déchets.

Nouveaux plans régionaux : l'espérance d'un suivi chiffré et socialement juste

En réponse au rapport du Comité, Mme Ans Persoons (Secrétaire d'État chargée de l'Environnement et du Climat) et Mme Audrey Henry (Secrétaire d'État chargée de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme, de la Propreté publique et de l'Énergie) ont mis l'accent sur l'arrivée de nouveaux cadres stratégiques régionaux, notamment le PACE, le plan Renature et la Sitex (situation existante de l'occupation du sol de la Région).

Si le Comité prend acte de ces démarches, ces nouveaux plans devront impérativement s'accompagner d'objectifs chiffrés et intermédiaires ainsi que d'indicateurs de résultats précis. Il recommande également d'intégrer les inégalités d'exposition et de conséquences dans le suivi de ces plans.

Tous ces éléments sont à découvrir dans [le rapport du Comité d'Experts Climat](#).

Le **Comité d'Experts Climat** est un organe consultatif bruxellois composé d'**experts scientifiques indépendants**. Il remet annuellement au Gouvernement et au Parlement **un rapport évaluant l'apport des politiques publiques régionales aux objectifs climatiques** à moyen et long termes et contenant des recommandations fondées sur cette évaluation.

Contact Présidence du Comité

Leo VAN BROECK (Président)

✉ leo.vanbroeck@gmail.com

☎ 0475/28.15.10

Contact dossier

Youssef BADY

✉ ybady@brupartners.brussels

☎ 02/ 430 64 38